



La fin du lithothamne dans les boissons végétales biologiques

Le lithothamne (*Lithothamnium calcareum*) est classiquement utilisé dans les boissons végétales pour les enrichir en calcium, dont elles sont souvent déficientes par rapport au lait. Ce ne sera plus possible à partir de cette année.

Fin avril 2021, [la Cour de Justice de l'Union Européenne rendait son jugement](#) en statuant le fait que la réglementation européenne interdisait l'utilisation de l'algue *Lithothamnium calcareum* comme ingrédient d'origine agricole non biologique aux seules fins de l'enrichissement en calcium de denrées alimentaires biologiques telles que les boissons végétales.

Depuis le 1er janvier, l'INAO recommande l'arrêt de la certification bio des produits concernés. Cette mesure s'applique

La suite de cet article est réservée aux abonnés.

CET ARTICLE D'INGRÉBIO VOUS INTÉRESSE ?

Ingrébio vous permet d'acheter des articles à l'unité pour vous aider dans votre veille !

[Demander mon article](#)



Se connecter

Déjà abonné? Connectez-vous.

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Mot de passe oublié?](#)

Se connecter

S'ABONNER



**Tous les contenus en illimité
à partir de 17€/mois**

[En savoir plus](#)